

LONDA 2023

RAPPORT SUR LES DROITS NUMÉRIQUES ET L'INCLUSION EN AFRIQUE



BENIN

Publié en avril 2024

Rapport produit par Paradigm Initiative

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales sous quelque forme que ce soit, à condition que les éditeurs soient dûment mentionnés et que l'œuvre soit présentée sans aucune distorsion.

Droits d'auteur © 2024 Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria
Email: media@paradigmhq.org

2

LONDA
2023
RAPPORT SUR
LES DROITS
NUMÉRIQUES
ET L'INCLUSION
EN AFRIQUE



Creative Commons Attribution 4.0 Internationale (CC BY 4.0)
ISBN: 978-978-789-359-3

CRÉDITS

Rapport de Pays:
Dr. Qemal Affagnon

Équipe éditoriale:
'Gbenga Sesan
Nnenna Paul-Ugochukwu
Thobekile Matimbe

Traducteur:
Paper Bag Africa

Rédacteur de copie:
Dr. Mouhamed Diop

Conception et mise en page:
Kenneth Oyeniya



Benin

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Il y a une dizaine d'années, le Bénin a identifié la numérisation comme un levier important pour accélérer la croissance économique. Dans cette optique, le gouvernement du Bénin a mis l'accent sur la promotion de la transformation numérique de la nation ouest-africaine. Dans ce rapport, nous reconnaissons les efforts déployés par le gouvernement. Suite à une analyse qualitative, ce rapport révèle de nombreuses expériences encourageantes impliquant les autorités publiques et la société civile. Outre les efforts déployés pour réduire la fracture numérique et construire l'économie numérique, le rapport met en évidence certains défis auxquels le pays est confronté. Parmi ceux-ci, l'existence de lois répressives qui ont un impact négatif sur la liberté d'expression. Ce rapport révèle également qu'il y a eu peu de communication sur la manière dont le Fonds de service universel est géré.

Introduction

Pour les autorités béninoises, les technologies numériques constituent un outil majeur de transformation économique, politique et sociale. Pour réaliser son ambition, le pays a développé une politique explicitement pro-numérique. En janvier dernier, le pays a adopté une stratégie nationale visant à faire du numérique un levier de croissance économique et sociale. Celle-ci vise à mettre en place un écosystème et une culture numérique qui favorisent l'innovation dans la durée. Par exemple, depuis 2020, le Bénin a procédé à la numérisation des procédures administratives, ce qui s'est traduit par la mise en place d'un portail national qui permet aux citoyens d'accéder à plus de 250 services en ligne.¹ Le Bénin promeut également la technologie numérique à travers l'éducation et le développement de contenus numériques. À cette fin, le pays a créé l'Agence pour le développement de la ville de Sèmè.² Cette agence a été conçue pour stimuler et renforcer l'innovation et la compétitivité des entreprises béninoises sur les marchés internationaux.

Le Bénin s'est progressivement positionné parmi les leaders sous-régionaux et régionaux en matière de développement numérique. Avec un score de 0,34 en 2022, l'analyse de l'indice d'e-participation du Bénin révèle que le pays se classe en troisième position en Afrique de l'Ouest, derrière la Côte d'Ivoire (0,37) et le Togo (0,39), et en 13^e position sur le continent, le leader étant le Rwanda avec un score de 0,64.³

Au cours des prochaines années, le Bénin continuera certainement à bénéficier des efforts réalisés jusqu'à présent. Cependant, les autorités doivent travailler davantage pour améliorer leurs résultats actuels afin de rendre l'écosystème numérique plus inclusif. Le gouvernement du Bénin a fait des efforts considérables pour maintenir les prix de détail des télécommunications à un niveau bas. L'autorité de régulation des télécommunications impose des contrôles de prix qui empêchent les entreprises de surfacturer les clients. Sur la base d'une analyse des coûts de production des services sur les réseaux des opérateurs et d'une marge bénéficiaire admissible pour garantir la rentabilité des entreprises, l'ARCEP a établi un cadre pour les tarifs des services de voix, de SMS et de données. Cette réforme profite aux utilisateurs, car elle fixe des seuils de prix qui empêchent les opérateurs de surfacturer les consommateurs. Malgré tous ces efforts, l'e-participation à l'internet pourrait être plus inclusive si l'internet était plus abordable. On parle d'internet abordable lorsque le prix d'un gigaoctet de données mobiles à haut débit est inférieur ou égal à 2 % du revenu mensuel moyen.⁴

En ce qui concerne l'agenda de l'économie numérique au Bénin, un projet phare a été conçu pour renforcer le secteur numérique. Pour aborder la question sans équivoque, le gouvernement béninois a décidé de s'associer à Canal + pour lancer une nouvelle chaîne de télévision numérique.⁵ Ce projet est actuellement en cours de déploiement dans le cadre de la transition vers la télévision numérique.⁶ Cependant, à l'ère des médias numériques, une quantité importante de données est collectée à partir de l'historique de navigation et des préférences des internautes. Ces données sont utilisées pour la publicité ciblée et même pour influencer les opinions politiques. En outre, l'agrégation et la corrélation des données peuvent créer un contenu global qui porte atteinte à l'autonomie personnelle et permet des pratiques discriminatoires. Dans un tel contexte, l'une des principales préoccupations des dirigeants béninois est de renforcer la protection des données. Les autorités devraient également faciliter la création d'une industrie de l'animation qui soit innovante, flexible, créative et axée sur les idées. Enfin, les autorités béninoises devraient élaborer des politiques télévisuelles axées sur la restauration des cultures nationales, encore calquées sur le modèle occidental.

5

1 Voir Les e-services populaires <https://service-public.bj/> (consulté le 11 décembre 2023).

2 Voir Sèmè City : La ville de l'innovation et du savoir du Bénin <https://semecity.bj/en/> (consulté le 01 décembre 2023).

3 Voir la base de connaissances de l'UE sur l'administration <https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Data-Center> (consulté le 12 décembre 2023).

4 Voir L'internet le plus lent du monde est le moins abordable <https://internethealthreport.org/2019/the-worlds-slowest-internet-is-the-least-affordable/> (consulté le 14 décembre 2023).

5 Voir Lancement d'A+ Bénin, la nouvelle chaîne béninoise du Groupe CANAL+ <https://www.agencecofin.com/audiovisuel/1907-110451-lancement-da-benin-la-nouvelle-chaîne-beninoise-du-groupe-canal> (consulté le 03 décembre 2023).

6 Le Bénin passe enfin de l'analogique au numérique terrestre <https://www.afro-impact.com/en/benin-finally-switches-from-analogue-to-digital-terrestrial/> (consulté le 02 décembre 2023).

► Analyse du pays

Liberté d'expression en ligne

Malgré l'ouverture générale du système médiatique et sa pluralité croissante, le développement libre et audacieux des médias et du journalisme au Bénin est toujours entravé par diverses menaces. Dans l'étude 2023 de Freedom House sur les libertés civiles, le Bénin est classé partiellement libre.⁷

Cela reflète des situations avec lesquelles des journalistes continuent d'être arrêtés. La capacité des médias à couvrir l'actualité et la politique a été réduite par l'adoption de lois sur les médias qui criminalisent la critique des représentants du gouvernement. Par exemple, le code numérique contient certaines dispositions répressives qui peuvent être utilisées pour faire taire les critiques. C'est le cas de l'article 550, qui restreint indûment le droit à la liberté d'expression, avec la nécessité de supprimer les peines de prison pour le délit de fausse information.

Le 8 août 2023, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), qui régule le secteur de la communication dans le pays, a suspendu pour une durée indéterminée les activités du groupe de presse privé La Gazette du golfe, y compris ses organes de télévision, de radio, de presse écrite et en ligne. Avant la suspension de La Gazette du golfe, la HAAC avait publié un communiqué de presse daté du 3 août 2023, dans lequel elle invitait les professionnels des médias à faire preuve de plus de professionnalisme et de respect des dispositions constitutionnelles et légales dans le traitement des informations relatives aux coups d'État en Afrique et dans la sous-région.

Selon la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, la couverture par La Gazette du golfe de la situation au Niger revenait à faire l'apologie du coup d'État du 26 juillet 2023 dans ce pays, et constituait une violation de sa propre loi (HAAC), du Code de l'information et de la communication ainsi que du Code de déontologie du journalisme. Parmi les autres menaces à la liberté d'expression qui ont proliféré au Bénin, il y a le nombre croissant d'attaques judiciaires contre les journalistes. Parfois, les forces de sécurité n'hésitent pas à attaquer directement les journalistes. Occasionnellement, ces menaces sont utilisées pour réduire au silence les reportages d'intérêt public, mais l'objectif visé est également d'exercer un contrôle sur les publics desservis par les médias.

Le 13 janvier 2023, le journaliste Maxime Lissanon a été arrêté après avoir publié sur Facebook un message relatif aux élections législatives du 8 janvier 2023.⁸ En raison de cette publication, il a été accusé d'incitation à la rébellion. Plus tard, en juin, le journaliste Virgile Ahouansè a été condamné à 12 mois de prison avec sursis et à une amende de 200 000 francs CFA.⁹ Dans le cas d'Ahouansè, les juges ont fondé leur décision sur l'article 550 du code numérique, qui porte sur le « harcèlement par le biais des communications électroniques » et prévoit des peines pouvant aller jusqu'à deux ans de prison et/ou des amendes pouvant atteindre 10 millions de francs ouest-africains (16500 USD) pour divers délits.

Toute personne qui, par exemple, « initie une communication électronique qui contraint, intimide, harcèle ou cause de la détresse » ou « initie ou relaie de fausses informations contre une personne

6

7 Voir <https://freedomhouse.org/country/benin/freedom-world/2023> (consulté le 03 décembre 2023).

8 Voir liberté de presse au Bénin les démocrates condamnent l'arrestation du journaliste maxime lissanon <https://matinlibre.com/2023/02/21/liberte-de-presse-au-benin-les-democrates-condamne-larrestation-du-journaliste-maxime-lissanon/> (consulté le 09 décembre 2023).

9 Voir Bénin : la Criet condamne le journaliste Virgile Ahouansè <https://beninwebtv.com/benin-la-criet-condamne-le-journaliste-virgile-ahouanse/> (consulté le 11 décembre 2023).

par le biais des réseaux sociaux» peut être inculpée. Le Bénin était l'une des démocraties les plus stables d'Afrique subsaharienne, mais ce statut est en net recul depuis quelques années. Étant donné que le journalisme se déplace de plus en plus en ligne, la menace de lois telles que le code numérique du Bénin devrait être encore plus grande.

Protection des données et cybersécurité

En matière de protection des données, le Bénin est l'un des pays africains les plus avancés dans ce domaine. Le régime de protection des données au Bénin est régi par deux textes de loi: La loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 du Code du numérique et la loi n° 2009-09 du 22 mai 2009 portant sur la protection des informations nominatives. Chaque année, le 28 janvier, le Bénin célèbre la Journée de la protection des données.¹⁰ À l'occasion de la 18e édition de l'événement cette année, l'Autorité de protection des données a invité les internautes à réfléchir sur leur rapport à la technologie et à appliquer les bonnes pratiques pour protéger leurs données personnelles.¹¹



Figure 1 : Exposition itinérante organisée par l'autorité béninoise de protection des données pour sensibiliser le public à la Journée de la protection des données.

7

10 Voir journée mondiale de la protection des données personnelles 2022 l'agence de protection des données personnelles du Bénin lance la célébration à Parakou <https://www.kingonews.com/journee-mondiale-de-la-protection-des-donnees-personnelles-2022-lagence-de-protection-des-donnees-personnelles-du-benin-lance-la-celebration-a-parakou/> (consulté le 29 novembre 2023).

11 Voir Le Bénin célèbre la journée mondiale de protection des données personnelles <https://cio-mag.com/le-benin-celebre-la-journee-mondiale-de-protection-des-donnees-personnelles/> (consulté le 28 novembre 2023).

Si cette initiative peut être considérée comme bien intentionnée, des inquiétudes ont également été soulevées quant à la manière dont les gouvernements béninois abusent des pouvoirs de surveillance pour espionner les affaires privées de leurs opposants afin de recueillir des informations, qui sont ensuite utilisées pour supprimer et étouffer l'activité politique légitime et démocratique. En fait, malgré ces efforts considérables pour protéger les droits de l'homme, le gouvernement du Bénin a été accusé d'utiliser le logiciel Pegasus.¹²

À ce jour, rien n'indique que ces pratiques ont cessé. Cela peut s'expliquer par une zone grise entre le devoir de l'État de respecter le droit à la vie privée, d'une part, et l'obligation de protéger la sécurité nationale, d'autre part.

Il est important de souligner que les gouvernements qui utilisent de tels logiciels espions sur les individus violent leurs droits à la vie privée et à la liberté d'expression et d'association. La Constitution du Bénin contient plusieurs dispositions en faveur de la liberté d'expression et d'information. L'article 8 stipule que l'État doit veiller à ce que les citoyens aient un accès égal à l'information. L'article 23 stipule que toute personne a droit à la liberté d'expression et d'opinion dans le respect de l'ordre public prévu par les lois et règlements.

Enfin, l'article 24 reconnaît et protège spécifiquement la liberté de la presse et confie la responsabilité à la Haute autorité des médias audiovisuels et de la communication.

Le Bénin progresse à grands pas pour devenir un acteur clé de la révolution numérique en Afrique de l'Ouest. Par exemple, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies numériques ont conduit le gouvernement à créer un certain nombre d'institutions, telles que l'Agence des services et systèmes d'information (ASSI). Cette agence est chargée de la mise en œuvre opérationnelle des programmes et projets dans le cadre des stratégies de développement des systèmes d'information numériques sécurisés au Bénin. À ce titre, l'ASSI est chargée d'apporter une assistance stratégique, méthodologique et opérationnelle à toutes les structures gouvernementales et aux opérateurs d'importance vitale. En outre, l'ASSI assure l'exécution des projets relatifs à l'administration intelligente, au commerce électronique et à la dématérialisation. Outre l'ASSI, le gouvernement a mis en place l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI). Cette Agence est chargée, entre autres, de l'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs à la sécurité des systèmes et réseaux d'information et de l'application des accords, traités et conventions relatives à la lutte contre la cybercriminalité et la cybersécurité ratifiés par la République du Bénin. Malgré la présence de ces institutions, plusieurs incidents récents de piratage informatique montrent que le Bénin a besoin de développer une véritable souveraineté numérique.¹³

Alors que la loi prévoit un certain nombre de garanties juridiques nécessaires pour protéger les individus, le Bénin est répertorié pour le moment comme ayant approuvé une loi pour la ratification de la Convention de Malabo.¹⁴ Si cela peut être considéré comme un bon signe, la priorité doit être donnée à la ratification elle-même, car un certain nombre d'étapes supplémentaires doivent être franchies avant l'entrée en vigueur de la Convention. Une fois qu'elles l'auront fait, les autorités béninoises devront veiller à mettre en œuvre le cadre de la Convention par le biais d'une législation respectueuse des droits de l'homme au niveau national.

Plus particulièrement, la loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 du Code numérique et la loi n° 2009-09 du 22 mai 2009, traitant de la protection des informations personnellement identifiables, s'appliquent à toute personne ou entité dans le pays qui traite des données personnelles. En outre, il est important de souligner que le mandat de l'Autorité de protection des données prévu par la loi est de réglementer la protection des données, d'assurer le respect de la loi, de créer d'autres règlements pour la mise en œuvre et de recevoir et d'enquêter sur les plaintes. Il est donc impératif

¹² See Bénin : les services de renseignement israéliens au service de Patrice Talon ? <https://lejournaldefraque.com/benin-les-renseignement-israeliens-au-service-de-patrice-talon/> (consulté le 11 décembre 2023).

¹³ Voir La désinformation comme outil de survie du régime en Tunisie <https://arabcenterdc.org/resource/desinformation-as-a-tool-of-regime-survival-in-tunisia/> (consulté le 29 novembre 2023)

¹⁴ Voir la ratification par le Bénin de la convention de Malabo sur la cybersécurité <https://www.waretech.africa/en/fils-uk/news/public-management/benin-ratifies-malabo-convention-on-cybersecurity> (consulté le 29 novembre 2023)

que ces lois placent la vie privée des utilisateurs au centre de leurs préoccupations afin que les citoyens béninois puissent contrôler les données personnelles qu'ils partagent et avec qui. Par-dessus tout, l'État a l'obligation de garantir le droit à la vie privée des citoyens béninois, d'autant plus qu'une société tunisienne a obtenu un contrat pour l'installation d'un centre de données au Bénin.¹⁵

Ce risque est illustré par les récents scandales liés à la manipulation des réseaux sociaux dans différentes régions d'Afrique. Ce qui est particulièrement alarmant dans cette situation, c'est qu'une société tunisienne appelée UReputation mène des campagnes de désinformation sophistiquées. Sur la base de plusieurs développements, UReputation a été particulièrement active sur les plateformes de médias sociaux destinées à influencer les élections présidentielles.¹⁶

Fonds de service universel

Depuis sa création en 2011, le Fonds de service universel (FSU) a joué un rôle essentiel dans la fourniture de services de télécommunications avancés au Bénin. Le FSU est placé sous l'autorité de l'Agence béninoise du service universel des communications électroniques et des postes. Cette agence est chargée d'assurer la mise en œuvre des fonds dans les communautés mal desservies. Les types de projets soutenus par le FSU au Bénin peuvent être regroupés en deux catégories: les projets d'infrastructure et les projets non liés à l'infrastructure. Il n'est pas possible d'obtenir des informations sur le montant exact du Fonds. Au Bénin, l'USF est collecté par le biais de contributions obligatoires des opérateurs de réseaux mobiles, mais le montant exact de leurs contributions au fil du temps n'est pas connu.

Grâce à la disponibilité de ce Fonds, le gouvernement béninois envisage de connecter les communes au réseau numérique du gouvernement. Jusqu'à présent, le gouvernement du Bénin a installé plusieurs dizaines de points numériques communautaires dans tout le pays. Ces actions sont mises en œuvre pour atteindre une large utilisation du numérique au sein de la population. Pour atteindre ces résultats, les autorités béninoises ont mis en place une politique numérique globale.¹⁷

Cette politique se concentre sur la réhabilitation du réseau Internet et l'extension de 2 000 km du réseau Internet à haut débit avec une dorsale en fibre optique qui s'étend du nord au sud du Bénin ; le développement d'un réseau métropolitain autour de Ouidah-Calavi-Godomey et de Cotonou-PortoNovo de 250 km ; la construction d'une boucle de sécurité en fibre optique de 960 km ; l'extension des réseaux 4G/LTE avec de nouveaux sites Radio ; et la création de points de présence à Karimama, Péréré, Avrankou, Toffo, Zè, So-Ava, Ganvié et dans les Aguégoués ; la sécurisation du réseau existant entre Kandé et Malanville.¹⁸

En outre, le gouvernement a l'intention de construire davantage de points numériques communautaires dans l'ensemble du pays. Les points numériques communautaires sont construits dans le style d'un cybercafé équipé de 10 ordinateurs et dédié à tous les usages numériques possibles. Au Bénin, les points numériques communautaires servent également de points d'accès wifi publics et gratuits. Ils sont mis en place en collaboration avec les mairies, souvent dans les maisons des jeunes des communes concernées. Malgré ce bilan encourageant, les autorités sont conscientes de certaines inégalités en matière d'utilisation des télécommunications mobiles.

¹⁵ Voir L'entreprise tunisienne TMI installe le datacenter national du Bénin <https://africanmanager.com/lentreprise-tunisienne-tmi-installe-le-datacenter-national-du-benin/> (consulté le 18 décembre 2023)

¹⁶ Voir La désinformation comme outil de survie du régime en Tunisie <https://arabcenterdc.org/resource/disinformation-as-a-tool-of-regime-survival-in-tunisia/> (consulté le 06 décembre 2023)

¹⁷ Voir Bénin/Gouvernement intelligent : enjeux et défis pour un numérique plus inclusif https://jumelagespartenariats.com/en/dossiers.php?n=15081&art=Benin/Smart_Government:_issues_and_challenges_for_a_more_inclusive_digital/ (consulté le 02 décembre 2023)

¹⁸ Voir Programme d'Action du Gouvernement <https://revealingbenin.com/wp-content/uploads/2021/03/5-ETAT-DE-MISE-EN-CEUVRE-Cadre-de-vie-Infrastructure-et-TransportNumerique-Décentralisation.pdf/> (consulté le 07 décembre 2023)

La base internet mobile haut débit (3G/4G) représentait 39% de la base internet mobile en 2023.¹⁹ Selon l'agence de régulation des télécommunications et des postes du Bénin, ce taux a fortement augmenté en 2021 et est passé à 51%.²⁰ Depuis 2018, plus de 43 localités sur les 77 que compte le pays ont été équipées de points communautaires numériques. Fortes de ce succès, les autorités souhaitent mettre en place davantage de points numériques communautaires dans certaines communes éligibles qui n'en disposent pas encore.

Au Bénin, les opérateurs de téléphonie mobile sont sollicités pour renforcer la portée de cette initiative. Leurs efforts s'inscrivent dans le cadre du Fonds de service universel, utilisé pour faire progresser le déploiement des réseaux dans les zones défavorisées. C'est l'une des raisons pour lesquelles les opérateurs de téléphonie mobile ont augmenté leurs investissements dans les infrastructures de 1,9 % entre 2018 et 2020 afin de respecter leurs obligations en matière de qualité de service et de couverture du réseau au Bénin.²¹ Cependant, le Bénin fait partie des nombreux pays qui n'ont publié que peu de détails sur les activités de leurs fonds de service universel et d'accès. Si des efforts ont été faits jusqu'à présent, ils ne comprennent pas de spécifications financières complètes.

Une autre observation est que les informations disponibles au public ne comprennent pas toujours tous les détails financiers du Fonds de service universel au Bénin. Il est donc difficile d'avoir une image complète de la manière dont le Fonds est dépensé, pour quels projets et à travers quel calendrier.

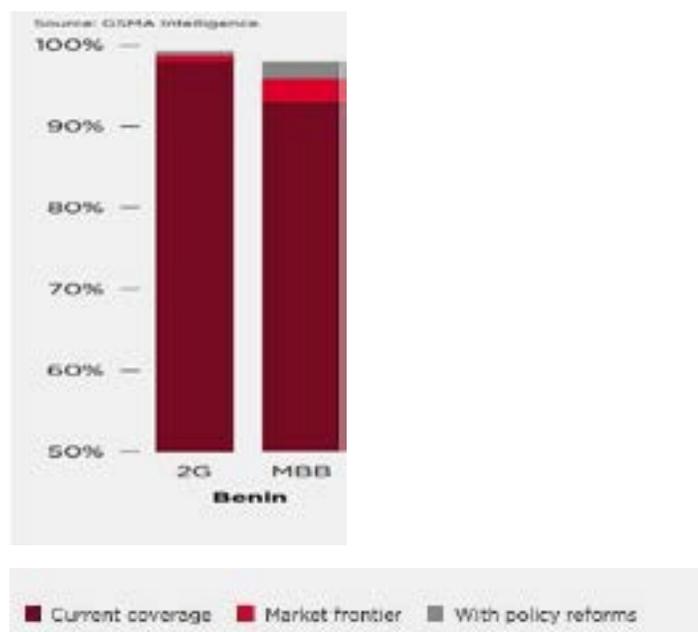


Figure 3 : Couverture 2G et haut débit mobile au Bénin (GSMA 2023)²²

Selon le Telecommunication Infrastructure Index, les taux de pénétration de la téléphonie mobile

¹⁹ Voir le rapport de données numérique 2023 benin <https://datareportal.com/reports/digital-2023-benin/> (consulté le 19 novembre 2023).

²⁰ Voir Rapport Annuel d'activités l'ARCEP-BENIN <https://arcep.bj/wp-content/uploads/2021/06/Rapport-Annuel-dactivit%C3%A9s-2020-de-lARCEP-BENIN.pdf> (consulté le 15 novembre 2023).

²¹ Voir le rapport annuel d'activités l'ARCEP-BENIN <https://arcep.bj/wp-content/uploads/2021/06/Rapport-Annuel-dactivit%C3%A9s-2020-de-lARCEP-BENIN.pdf> (consulté le 13 novembre 2023).

²² Voir The role USF can play in effort to close the connectivity gap in Benin <https://www.gsma.com/subsaharanafrica/wp-content/uploads/2023/10/USF-Africa.pdf> (consulté le 07 novembre 2023).

et de l'internet pour 100 habitants sont estimés à 101,71% et 5,3% en 2016 et 82,38% et 20% en 2020.²³ Pour sa part, l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes du Bénin a indiqué que le taux de pénétration de la téléphonie mobile était estimé à 80,14% en 2016 et 91,17% en 2020.²⁴ Néanmoins, les taux calculés par l'ARCEP sont des taux de pénétration théoriques, car ils ne tiennent pas compte des abonnés qui possèdent des cartes SIM qu'ils n'utilisent pas forcément.

Pour obtenir des données sur la couverture mobile au Bénin, la GSMA s'est appuyée sur le modèle développé dans une étude de la Banque mondiale et de la GSMA.²⁵

Cette méthodologie a permis de réaliser une analyse hyper-granulaire de l'offre et de la demande basée sur des techniques géospatiales.²⁶ Bien que les données ci-dessus montrent des progrès significatifs, le tableau ci-dessous met en évidence la nécessité de stimuler les investissements dans l'infrastructure de réseau, afin d'atteindre une meilleure couverture en haut débit mobile.

Amount of investment needed to provide near-universal mobile broadband coverage

Source: GSMA Intelligence

	Expected mobile broadband coverage without additional investment by 2030*	Expected coverage with additional investment	Investment gap (no policy reform), \$ million	Investment gap (with policy reform), \$ million	Coverage with 40% mobile broadband adoption
Benin	98%	99.5%	30	26	99%

Figure 5: Montant des investissements nécessaires pour assurer une couverture mobile à haut débit quasi universelle au Bénin (GSMA 2023)²⁷

Résumé :

Montant des investissements nécessaires pour assurer une couverture mobile à large bande quasi universelle

98% - Couverture du haut débit mobile prévue sans investissements supplémentaires d'ici à 2030

99.5% - Couverture du haut débit mobile prévue sans investissements supplémentaires d'ici à 2030

30 - Déficit d'investissement (Pas de réforme politique), en millions de dollars

26 - Déficit d'investissement (sans réforme de la politique), en millions de dollars

99% - Couverture avec 40 % d'adoption du haut débit mobile

23 Voir <https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Reports/UN-E-Government-Survey-2020> (consulté le 10 novembre 2023).

24 Voir la base de connaissances sur l'administration en ligne des Nations unies <https://arcep.bj/wp-content/uploads/2022/03/Tableau-de-bord-Mobile-au-31-Decembre-2021.pdf> (consulté le 03 novembre 2023).

25 Voir les cartes de couverture mobile <https://www.mobilecoveragemaps.com/> (consulté le 06 novembre 2023).

26 Voir Utilisation des politiques de connectivité géospatiale <https://data.gsmaintelligence.com/api-web/v2/research-file-download?id=69042425&file=230322-Using-Geospatial-Connectivity-Policies.pdf> (consulté le 07 novembre 2023).

27 Voir The role USF can play in effort to close the connectivity gap in Benin <https://www.gsma.com/subsaharanafrica/wp-content/uploads/2023/10/USF-Africa.pdf> (consulté le 07 novembre 2023).

Compte tenu du rôle que le Fonds de service universel peut jouer dans la réalisation des objectifs susmentionnés, son fonctionnement est critiqué au Bénin. Parmi les points à améliorer, il y a le manque général de divulgation publique et de probité financière. Ces critiques concernent en particulier la manière dont l'argent est collecté et déboursé. L'incohérence et l'absence de rapports sur les redevances du Fonds de service universel rendent difficile la quantification du montant collecté au fil du temps. En outre, le Fonds de service universel est également sévèrement jugé pour son manque de transparence et de clarté sur la manière dont les fonds sont alloués. La crédibilité et l'efficacité des politiques du Fonds de service universel et sa capacité à inciter les opérateurs de réseaux mobiles à déployer des réseaux dans les zones rurales sont liées à l'engagement du Bénin en faveur de la transparence.

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

Au Bénin, la révolution en cours dans les technologies de l'information a donné lieu à des innovations qui ont des effets de plus en plus visibles sur la vie du citoyen moyen. Si la connectivité à l'internet mobile s'est améliorée au cours des dernières années, le rapport constate que les écarts sont encore importants et que le pays devrait continuer à intensifier ses efforts pour lever les obstacles à l'adoption et à l'utilisation de l'internet mobile en vue d'une plus grande inclusion numérique. Le rapport a également constaté que les gouvernements s'appuient sur des systèmes automatisés pour renforcer les contrôles de l'information. Si ces innovations peuvent révolutionner la fourniture d'informations et de divertissements, certaines des implications de ces changements sociaux pourraient être néfastes, voire explosives sur le plan social et politique.

Recommandations

Gouvernement

- » Améliorer la responsabilité et la transparence des fonds de service universel en partageant l'information de manière accessible
- » Examiner de nouveaux mécanismes potentiels de financement des fonds de service universel susceptibles de combler les lacunes qui subsistent en matière de déploiement.
- » Organiser régulièrement des réunions et des consultations publiques avec toutes les parties prenantes de l'internet et des droits de l'homme sur le déploiement des politiques et des solutions publiques.
- » Fournir toutes les informations nécessaires aux individus pour comprendre quand et comment les technologies sont utilisées, en particulier dans le contexte des services publics.
- » S'abstenir de sanctionner les critiques formulées en ligne à l'encontre des autorités de l'État

Société civile

- » Maintenir le dialogue avec le gouvernement en développant des contacts qui garantissent le maintien d'une logique citoyenne lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques ou de solutions publiques.
- » Appeler les gouvernements à assurer l'inclusion numérique de tous et à vérifier que les impacts de la transformation numérique en cours sont positifs à long terme.

-
- » Évaluer les lois existantes sur la protection des données afin de déterminer si elles protègent suffisamment le droit à la vie privée et le droit à la protection des données.
 - » Faire pression pour obtenir des cadres législatifs qui garantissent le respect des droits de l'homme
-



www.paradigmhq.org

Droit d'auteur © 2024